

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine	
Conseil Scientifique Territorial de Limoges	
Catégorie : Inventaire	Source de la saisine : Etat
Décision n°2023-09	
Date d'examen en CSRPN : 28/02/2023	AVIS Validation de création de ZNIEFF en Limousin

CONTEXTE DE LA DEMANDE :

Les rapporteurs désignés présentent chacun leur tour les éléments et observations relatives aux sites qu'ils ont examinés. Sur la base des commentaires des rapporteurs et du SSI, 4 ZNIEFF sont soumises au débat.

EXAMEN DU CSRPN :

Dép	Code national MNHN	Nom ZNIEFF	Type	Création Révision Suppression	Surface (ha)	Avis et recommandations du CSRPN
19	à créer	AFFLEUREMENTS BASALTIQUES DE BASSIGNAC-LE-HAUT	1	Création	74	AVIS FAVORABLE
19	à créer	AFFLEUREMENTS BASALTIQUES DE SAINT-JULIEN-AUX-BOIS	1	Création	16,5	AVIS FAVORABLE
87	740120254	ÉTANG DES DRYADES	1	Création	7,2	AJOURNEMENT
87	740120236	MARES ET PRAIRIES DU PRADEAU	1	Création	87,9	AVIS FAVORABLE

Les enjeux patrimoniaux sont bien présents dans le projet de ZNIEFF « Etang des Dryades ». Néanmoins, le CSRPN a décidé de l'ajourner pour l'examiner en même temps que la révision de la ZNIEFF limitrophe « Planches sèches et grandes landes ». Ce réexamen aura lieu courant 2023.

DECISION DU CSRPN NA :

Les dispositions relatives au quorum étant respectées, en séance du 28 février 2023, le CSRPN, réuni en CST Limoges, s'est prononcé sur la proposition de création de 3 ZNIEFF en Limousin.

Le CSRPN N-A, après délibération et vote, formule un avis favorable à la création de 3 ZNIEFF.

Le 28 février 2023

Le Président du CSRPN NA